



## Compte rendu du groupe de travail académique du 13 janvier 2014

### Ordre du jour :

- Les temps partiels
- Les postes pour les stagiaires
- La deuxième phase de mouvement informatisée

**Le DASEN 86 représentait le Recteur.**

**Chaque département était représenté par un membre de l'administration.**

### **Temps partiels**

Comme nous avons pu le constater l'année dernière, la réforme des rythmes dérègle complètement les « quotités de base » des temps partiels.

Au printemps dernier, le ministère a fait paraître une circulaire (ou plutôt une usine à gaz) rappelant et déclinant un régime particulier des quotités de travail à temps partiel pour les enseignants du premier degré.

Le temps partiel peut donc varier selon l'implantation du poste occupé par l'enseignant, en fonction des horaires retenus dans chaque commune ...

Le SNUipp/FSU a demandé à ce que les enseignants du premier degré, travaillant dans le second degré, puissent travailler avec la quotité 90% rémunérée 91,4% comme les collègues du second degré.

### **Temps partiel à 80% : des avancées pour les demandes de droit**

Le SNUipp/FSU a rappelé que les enseignants du 1<sup>er</sup> degré devaient avoir les mêmes droits que les autres fonctionnaires et devaient donc pouvoir bénéficier du temps partiel à 80%.

Ce qui pose problème c'est que les enseignants à 80% doivent rendre des jours de travail à l'administration car la quotité ne permet pas de libérer un nombre de ½ journées entières. Cela coûte donc à l'administration. Nous avons encore une fois proposé des solutions concernant ces jours-là :

- Aide à la direction,
- Remplacement,
- Ratrapage sur des journées « spéciales » sorties scolaires, aide à l'évaluation, utilisation pour groupes de besoin...

Depuis plusieurs années le SNUipp se bat en instances et au tribunal administratif pour faire vivre ce droit. Nous avons donc une nouvelle fois renouvelé la demande que tous les 80%, de droit ou sur autorisation, soient accordés. Le DASEN a expliqué que cela n'était pas possible, non pour des questions financières, mais pour des raisons de ressources humaines.

**Le SNUipp/FSU a obtenu que toutes les demandes de temps partiels de droit à 80% soient acceptées.**

Concernant les **demandede 80% sur autorisation**, le SNUipp/FSU a demandé qu'il n'y ait pas de refus systématique, mais qu'elles soient examinées au cas par cas, ce qui a été accepté par le DASEN.

Les ½ journées dues par les collègues seront réalisées prioritairement dans leurs écoles mais aussi pour des remplacements à l'extérieur :

- décharges des écoles à moins de 4 classes,
- stage filé pour les PES-C2,
- remplacements autres que sur des arrêts maladie

L'ISSR sera appliquée dans ce cas là. Le SNUipp a demandé que les collègues soient prévenus suffisamment à l'avance afin qu'ils puissent s'organiser.

Ce qui n'était pas possible le devient donc ... le Dasen explique ce revirement de l'administration par les nouveaux rythmes, qui réduisent le nombre de journées à récupérer.

On ne peut que se réjouir pour tous les collègues de cette possibilité d'obtenir enfin un 80% payé 85,7%.

**Attention ! Les collègues qui travaillent plus de 80% ne pourront pas percevoir le versement du complément de Libre Choix d'Activité par la CAF car il est conditionné à un service compris entre 50 et 80 %.** Ainsi, un collègue exerçant de fait à 80,56 % ne pourrait plus bénéficier de ce complément de ...329,98 € par mois au titre, par exemple, de son 2° enfant de moins de 3 ans !

**Postes pour les futurs stagiaires :**

**PES - M2 (M1 2013-2014)**

Des postes devront être bloqués dès la 1ère phase du mouvement pour les 57 PES. Ces postes d'adjoints doivent être maximum à 30 km de l'Université.

Nous avions donc fait des propositions lors de notre audience avec le recteur fin décembre pour trouver des supports 50% :

Mettre les stagiaires :

- en doublette avec les PEMF, puis dans des classes par période et suivant les différents cycles permettant ainsi aux titulaires de la classe d'aller en formation continue à mi-temps.
- En observation puis en doublette sur des parties de l'année, notamment sur les premières périodes
- En décharges de direction :  $\frac{1}{2}$  au lieu d' $\frac{1}{4}$
- En Augmentation de la décharge des PEMF de  $\frac{1}{4}$  à  $\frac{1}{2}$
- En complément d'un maître de l'école qui fera le maître en plus à  $\frac{1}{2}$

Nos propositions n'ont pas été retenues car trop coûteuses **mais nous avons obtenu que le mouvement ne soit pas entièrement paralysé en bloquant 57 postes vacants pour les stagiaires.**

Le DASEN va proposer au Recteur pour le département d'agir sur 3 leviers pour pouvoir trouver les 57 supports pour les stagiaires à mi-temps pour la rentrée 2014 :

- bloquer des postes entiers avant le mouvement,
- affecter deux stagiaires sur la même classe,
- compléter des mi-temps vacants.

...à suivre

### **PES-C2 ( C2 2013-2014)**

**Pour l'autre contingent de stagiaires**, les futurs 82 PES seront à 100% dans les classes avec des journées de stage filé et possibilité de stage massé en début d'année. Ce qui correspondrait globalement à 3 heures de formation hebdomadaire.

Leur affectation se ferait sur tout le département :

- majoritairement sur des postes fractionnés, mais pas de  $4 \times 1/4$ ,
- sur des postes entiers,
- sur des congés longs

Toutes ces propositions seront soumises au recteur par le DASEN.

### **2<sup>ème</sup> phase du mouvement**

Le Recteur, lors de son arrivée dans l'Académie, nous avait promis de la mettre en place dans tous les départements où c'était possible.

### **Le SNUipp/FSU a obtenu 2 phases de vœux au mouvement pour cette année.**

La carte scolaire ayant lieu après les élections municipales, la publication des postes ne se fera donc qu'après le CDEN prévu entre le 15 et le 19 avril, ce qu'a fortement dénoncé le SNUipp/FSU car cela tarde considérablement toutes les opérations du mouvement.

**Il y aurait donc une seconde phase durant laquelle les collègues exprimeront des vœux sur une liste de postes. On ne sait pas encore si l'expression de ces**

**vœux sera informatique ou papier. Même si le Recteur a donné son feu vert, nous attendons la décision finale du DASEN 17, décision soumise aux difficultés de mise en place des services administratifs.**

Compte tenu du report des opérations de carte scolaire après les élections municipales, cette seconde phase, que nous réclamons depuis plusieurs années et que nous avons enfin obtenue du Recteur, risque de se situer cette année tardivement dans l'année scolaire c'est-à-dire en juillet après la sortie des classes. Il faudra donc prévoir la possibilité pour les collègues de contacter les écoles.

**Les représentants des personnels SNUipp-FSU de l'Académie**